



D.2018.03.28.11.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 28 Mars 2018

11 – GESTION DU PATRIMOINE**11.1 - Tram Envol - Acquisition foncière: parcelle cadastrée BR 37 à Blagnac- modification du règlement de copropriété - Approbation de la prise en charge des frais**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François		X (M. Del Borrello)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X	X (M. André à/c du point 6)	
KELLER Bernard		X (M. Grass jusqu'au point 5.1)	X (à/c du point 6)
LAGLEIZE Jean-Luc		X (M. Aujoulat)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Trautmann)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X	X (M. Bacou à/c du point 10)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline (Participation au vote à/c du point 1.2)	X		
SUAUD Thierry (Participation au vote à/c du point 1.2)	X		

Tisséo-Collectivités**Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine**

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180403-20180328-11-1D-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2018
Date de réception préfecture : 03/04/2018

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2013.04.4.8.9 en date du 4 avril 2013, le Comité Syndical de Tisséo-Collectivités, dans le cadre de la réalisation de l'opération de tramway Envol, a approuvé l'acquisition d'une emprise de 426m² à prélever sur la parcelle BR67 située avenue Didier Daurat à Blagnac.

Dans le cadre de cette délibération, il a été approuvé la prise en charge de « (...) tous les frais et honoraires liés à la réalisation de l'acte (...) » par Tisséo-Collectivités.

Depuis cette date plusieurs actions ont été entreprises pour la finalisation de cette acquisition.

Ainsi il est notamment nécessaire de modifier le règlement de copropriété avant que l'acte de vente au profit de Tisséo-Collectivités ne puisse être signé, dont le montant s'élève à 8 122,90 € selon le décompte de taxe prévisionnelle annexé à la présente.

Les frais de modification du règlement de copropriété étant des frais nécessaires à la réalisation de l'acte authentique, il est donc proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver la prise en charge desdits frais sous forme d'indemnité à allouer au propriétaire de la parcelle BR 37 d'un montant de 8 122,90€ comme indiqué en annexe.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président :
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE sous forme d'indemnité la prise en charge des frais notariés de modification de règlement de la copropriété de la parcelle BR 37 située à Blagnac.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'allocation d'une indemnité de 8 122,90€.

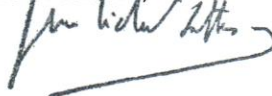
ARTICLE 3 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 4 : AUTORISE le président à signer les actes correspondants.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

SCP GILLODES - PASCUAL - IWANESKO
BOURNAZEAU-MALAVIALLE
Notaires Associés
21 Avenue Georges Pompidou - BP 75842
31506 TOULOUSE CEDEX 5

Toulouse , le 18/09/2017

Tel : 05 34 25 80 00

N° TVA : FR53398052738

SDC DES ALGORITHMES

Réf. Compte : N° 00183996 0001

Date de l'acte : 18/09/2017

Clerc : MAP

Utilisateur : AF

17 AVENUE DIDIER DAURAT

31700 BLAGNAC

TAXE PREVISIONNELLE N° 29829

MODIF RCP SDC DES ALGORITHMES

1/1

Libellé				Base/Nombre	Montant
<i>Emoluments Fixes</i>					
94-2-T5 - Établissement de l'état descriptif par lot				521,00	6 012,34
95-T5 - Mise en conformité du règlement de copropriété ou descriptif en volume				1,00	192,31
<i>Formalités</i>					
214-T5 - Archivage numérisé des actes				300,00	57,00
216-T5 - Notification, sauf en matière de préemption				1,00	15,38
194-T5 - Forfait actes publiés au fichier immobilier				1,00	346,16
188-T5 - Réquisition de publication publicité foncière				1,00	19,23
<i>Sous-total Formalités</i>					437,77
TOTAL DES EMOLUMENTS, HONORAIRES ET REMBOURSEMENTS DE FRAIS HT					6 642,42
TVA à 20 %				6 642,42	1 328,48
TOTAL DES EMOLUMENTS, HONORAIRES ET REMBOURSEMENTS DE FRAIS TTC					7 970,90
<i>Calcul des Droits</i>					
Etat sur Formalité					12,00
Taxe hypothécaire fixe					125,00
Contribution Publicité				1,00	15,00
** La TVA est payée sur les Débits **					
				TOTAL TTC	8 122,90
				Aucun acompte versé	0,00
TOTAL FACTURE					8 122,90
Emoluments	Honoraires	Remboursement frais	TVA	Trésor Public	Débours
6 642,42	0,00	0,00	1 328,48	152,00	0,00

Membre d'une Association Agréée. Règlement par chèque autorisé.
Facture exigible à la date de prestation ou à la date du 1er acte.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180403-20180328-11-1D-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2018
Date de réception préfecture : 03/04/2018